

## Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **TRIFLUO IP***

*de la société **DHA**  
enregistrée sous le **n°2021-2421***

*Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 1<sup>er</sup> septembre 2021,*

*Considérant que les compositions intégrales du produit LUNA SENSATION (n°2130852) autorisé en France, et du produit LUNA SENSATION 500 SC (n° R-82/2014) autorisé en Pologne, ne peuvent être considérées comme identiques,*

*Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc pas respectées,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique référencé ci-après **n'est pas accordé** en France.



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	TRIFLUO IP	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	DHA 21 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS France	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	250 g/L - fluopyram 250 g/L - trifloxystrobine	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	LUNA SENSATION
	N° AMM	2130152
Numéro d'intrant	593-2021.01	
Numéro de permis	-	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le

10 SEP. 2021

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN